

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le quinze mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), Virginie MAS (pouvoir à Monsieur FIORINI), Didier PIGNARD (pouvoir à Monsieur THOMAS), Patricia MIQUET (pouvoir à Madame GUICHERD).

Absent : Martine GAUTHERON.

Objet : Affectation des résultats

Considérant que l'examen du compte administratif 2016 fait ressortir les éléments suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 703 605.17 €**
- Dans la section d'Investissement, **un déficit cumulé de 267 479.55 €**
- Des restes à réaliser à reporter en 2017 :
 - 2 844.00 € en dépenses,

Considérant qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2017, et de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
 - En dépenses, reprise du déficit constaté :
Compte D 001 pour 267 479.55 €
 - En recettes, affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement et une partie de l'excédent de fonctionnement :
Compte 1068 pour 403 605.17 €
- Pour la section de fonctionnement :
 - En recettes, reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé :
Compte R 002 pour 300 000.00 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 403 605.17 €,

- **APPROUVE** la reprise des résultats pour
 - 267 479.55 € au compte D 001
 - 300 00.00 € au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 17 mars 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

